

	<b>INFIRMIERE COORDINATRICE SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile)</b>	Date d'Application : 01/01/2013
DD-ADQ-009		
<u>Destinataires</u> : IDEC SSIAD		
Modification depuis version précédente : néant		

### Lieu d'exercice

Locaux du SSIAD 56250 Elven

Ou à l'extérieur : domicile des usagers, cabinet médicaux...

### Liaisons hiérarchiques

Le SSIAD est rattaché à l'EHPAD « La chaumière » à Elven

Directeur de l'établissement ⇨ infirmière coordinatrice ⇨ aides-soignantes

### Liaisons fonctionnelles

Adjoint administratif de l'EHPAD

Professionnels médicaux, paramédicaux, sociaux et familiaux intervenants au domicile des usagers SSIAD

### Formation et qualification

DEI : Diplôme d'Etat d'Infirmier

Permis de conduire B

### Mission principale

L'infirmière coordinatrice exerce sous l'autorité du directeur de l'établissement et est chargée de la gestion du SSIAD. Elle coordonne l'organisation des soins et l'accompagnement des usagers. Elle est garante de la qualité et de la continuité des

soins et de la mise en œuvre des outils réglementaires issus de la loi 2002-2 notamment du projet de service en adéquation avec le projet d'établissement.

Sa mission se définit en différentes activités :

Organisation des soins et activités de coordination du fonctionnement interne du service :

- Réalise les visites d'évaluation et décide de l'admission ou non d'un usager ainsi que de l'arrêt des interventions en fonction de critères bien définis par le SSIAD au travers du règlement de fonctionnement, du livret d'accueil ou encore du document individuel de prise en charge (documents issus de la loi 2002-2)
- informe les usagers et les familles de l'organisation du service et de ses limites et les implique dans la prise en charge
- analyse les situations et décline une organisation de projet de soins et d'accompagnement en tenant compte des besoins des usagers ainsi que des possibilités du SSIAD et des autres intervenants
- prévoit la continuité des soins et l'application des prescriptions médicales
- planifie et organise les interventions des aides-soignantes, contrôle, réévalue et réajuste les soins
- favorise la coordination avec les autres professionnels qui interviennent à domicile
- correspond avec les médecins et les familles
- apprécie l'utilisation et la qualité des outils de transmissions
- concourt à la prévention et à l'éducation des usagers dans une politique de santé publique
- prévoit le matériel et/ou concourt à son suivi (véhicule de service, matériel médical, papeterie...)
- effectue des soins en cas de nécessité absolue

### Administration et gestion de service :

- connaît les textes législatifs concernant le SSIAD et les professions infirmiers et aides-soignants
- concerte le directeur pour toute décision concernant l'organisation fonctionnelle du service
- pilote la mise en place et la réactualisation des outils réglementaires issus de la loi 2002-2
- élabore et fait vivre les documents de fonctionnement interne en collaboration avec les aides-soignants (procédures, protocoles, fiches techniques...)
- cosigne avec le médecin traitant le protocole de soins pour accord de prise en charge
- cosigne avec l'utilisateur et/ou son représentant légal ou familial le document individuel de prise en charge
- contrôle l'activité des infirmiers libéraux
- élabore et transmet les documents réglementaires (rapport d'activité, indicateurs, enquêtes, bilan trimestriel, registre...)
- active le processus démarche qualité tant dans son évaluation interne que dans son évaluation externe, en collaboration avec toute l'équipe
- promeut la gestion des risques professionnels
- réalise et analyse le suivi de l'activité du service
- renseigne, pour le personnel du service, les informations nécessaires à l'élaboration des bulletins de salaire et au paiement des indemnités

### Management de l'équipe :

- établit le planning et organise le travail du personnel
- conduit et anime les réunions de service et de groupes de travail
- respecte et fait respecter le secret professionnel et la confidentialité des informations relatives aux usagers
- entretient un esprit d'équipe au sein du SSIAD, en impulsant une dynamique d'action
- informe l'équipe de la politique d'établissement

- réalise, avec le directeur de l'établissement, les entretiens annuels d'évaluation et repère les besoins en formation
- effectue, avec le directeur de l'établissement, les entretiens de recrutement
- favorise et évalue l'intégration des nouveaux salariés
- supervise l'encadrement des élèves aides-soignants et effectue leurs évaluations en collaboration avec l'équipe du service

Coordination avec les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ainsi qu'avec les professionnels de santé libéraux

Et

Communication avec les instances :

- correspond avec les autorités d'habilitation, de tarifications et de contrôle
- communique avec les professionnels de santé : intervenants médicaux, paramédicaux et sociaux ainsi qu'avec les différents réseaux (CLIC, relais gérontologique, etc.) et établissements de santé en vue d'optimiser les accompagnements et d'évaluer les besoins sur le territoire
- participe activement aux réunions départementales et groupes de travail de l'association des infirmières coordinatrices SSIAD du Morbihan
- participe à l'élaboration des axes stratégiques du SSIAD en lien avec les priorités définies au niveau départemental et régional

### **Mission associée, infirmière coordinatrice en Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)**

L'infirmière coordinatrice en Ssiad Mobile Spécialisé Alzheimer (SMSA) met en œuvre, sur prescription médicale, des séances de soins d'accompagnements et de réhabilitation auprès de patients diagnostiqués « maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée » à un stade modéré de la maladie.

Lien hiérarchique : directeur d'établissement de l'EHPAD « résidence la Chaumière » Elven

Lien fonctionnel : ergothérapeute du Ssiad Mobile Spécialisé Alzheimer (SMSA), présidents et infirmières coordinatrices des SSIAD partenaires associés dans le cadre de l'ESA (Arradon, Surzur et Vannes)

### Les qualités requises

- sens de l'analyse, de l'organisation, de l'autonomie et des responsabilités
- rigueur, dynamisme
- capacités relationnelles et de négociation
- médiateur et diplomate
- maîtrise de soi
- disponibilité, adaptabilité
- aptitude au management et à la gestion de projets
- pilotage de l'évolution et accompagnement du changement
- se former et s'informer
- maîtrise de l'outil informatique

### Conditions d'exercice

- lundi au vendredi de 8h45 à 16h15 au bureau ou à l'extérieur (1/2 heure de coupure pour le repas du midi)
- joignable sur le portable professionnel par les aides soignants durant leur temps de travail (8h à 20h, 7j/7)

### Matériels, moyens mis à disposition

- équipement bureautique, informatique et logiciel professionnel
- véhicule de service (si disponible)
- portable professionnel

### Règlementation

- loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- décret n° 81-448 du 8 mai 1981 relatif aux conditions d'autorisation et de prise en charge des services de soins à domicile pour personnes âgées
- décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des SSIAD, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à

domicile

- circulaire DGAS/2C/2005/111 du 28 février 2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile
- décret 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code
- décret n° 2005-1135 du 7 septembre 2005 portant codification de certaines dispositions relatives à l'action sociale et médico-sociale et modifiant le code de l'action sociale et des familles (deuxième partie : dispositions réglementaires)
- décret n°2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier
- Mesure n° 6 du Plan Alzheimer 2008-2012 relative au renforcement du soutien à domicile, en favorisant l'intervention de personnels spécialisés

<b><u>Rédaction</u></b> IDEC SSIAD J. Tarouilly	<b><u>Validation</u></b> Le Directeur Jean-Pierre LE GARFF	<b><u>Approbation</u></b> Le Directeur Jean-Pierre LE GARFF
---	--	---